

Syndicat Intercommunal A Vocation Scolaire du Pays de Hautefort

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION

Département de la Dordogne

Nombre de délégués :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 18h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal de la mairie de Hautefort, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PUJOLS, Président du SIVOS.

PRESENTS :

Titulaires : ROUBINET Florient, LATOUR Bernadette, GRANDCHAMP Sylviane, MERCIER Gérard, LAGORCE Isabelle, ROMER Corinne, BOUTOT Daniel, RODRIGUES Antonio, MICHEL Elisabeth, BALCAEN Philippe, PUJOLS Jean-Louis, TOURNAIRE Florent, MAGNEUX Marine, CHERQUI Didier, BOADA Stéphane

Suppléants : QUEYROI Jean-Marie

Date convocation : 24/02/2026

Date affichage : 24/02/2026

EXCUSES : LARUE-COUSTILLAS Stéphanie, FERENCZI Guilaine, DEPRAETE BISBROUCK Odile, AGENEAU Elodie

ABSENTS : PECOU Catherine, CHAMPAGNE Jean-Marie, MOUSSEULT Philippe, SEGALLA-GUIDONI Ilaria, SANCHEZ Jean-Marie

Secrétaire de séance : ROMER Corinne

N° : 2026-001

Objet : Appel de fonds aux communes pour la trésorerie du SIVOS

Dans un souci d'approvisionnement régulier de la trésorerie du SIVOS, le Président propose à chaque commune de :

- Verser un appel de fonds en **avril 2026** pour le **deuxième trimestre 2026 (avril à juin)** sur la base de 400€/enfant au prorata du nombre d'enfants scolarisés et résidants sur leur commune.
- Dans le cadre d'enfants en garde alternée résidants sur des communes différentes :
 - o 2 communes du SIVOS : participation partagée par moitié pour chacune des communes
 - o 1 commune SIVOS et une commune extérieure participation par moitié pour la commune SIVOS et autre moitié à la commune extérieure

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la décision de M. le Président, soit 400 € par enfant dans les conditions précisées en cas de garde alternée
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

Adopté à l'unanimité

**Le Secrétaire de séance,
Mme Corinne ROMER**

**Le Président,
M. Jean-Louis PUJOLS**

HAUTEFORT le 03/03/2026

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Sarlat la Canéda et
publication par voie d'affichage le 05/03/2026

